

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°73-208 du 26 juin 1973

chargeant le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
de l'intérim du Ministre de l'Infor-
mation et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gou-
vernement et le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Jan-
vier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 26 Juin 1973, le Capitaine Moriba
DJIBRIL, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, penda
l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 juin 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde. Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.